

sentation", M. Fréchette affirme avec raison que ce n'est pas l'Angleterre qui nous taxe, mais nous-mêmes; c'est-à-dire la majorité de la nation, et qu'il n'y a pas d'autre tyrannie tel que celle de NOTRE PROPRE SOUVERAINE-TE NATIONALE.

C'est exactement ce que M. Laurier a dit en d'autres termes à Sherbrooke, jeudi dernier. Il n'y a donc pas lieu de parler de notre prétendue obligation matérielle et morale d'épouser les mauvaises querelles des Anglais, quand elles ne nous regardent pas, sous prétexte que notre qualité de sujet britannique comparé des devoirs aussi bien que des droits.

Mais s'il est réellement vrai que c'est la majorité du peuple dans la Confédération qui doit décider de notre participation aux guerres de l'Angleterre; au vu de quel principe, de quelle théorie ou de quelle doctrine veut-on empêcher le peuple de cette province, qu'il soit d'origine française ou de toute autre, de prendre part à la discussion générale et de plaider avec l'espoir de gagner l'opinion de cette majorité à la sienne?

À mon tour, je me résume. Les Canadiens de toutes origines sont-ils, ou non, sujets britanniques? Oui. Eh bien, alors, ils en ont tous les droits avec toutes les obligations, et parmi ceux-là: le droit de critiquer les actes de leurs gouvernements et de résister même aux tentatives d'escamotage dont la constitution du pays est en ce moment l'objet. Tant que les Canadiens-français ne dépasseront pas cette limite à leurs prérogatives de citoyens libres, convient-il de leur faire un épouvantail de la susceptibilité du jingoïsme et de leur conseiller de prendre une attitude humble et silencieuse en face des assauts dont souffrent la constitution et la caisse publique, comme s'ils n'étaient sur leurs terres que des lothés ou des parias? Les avis sont partagés. Mais je dis non; et j'ajoute que nous avons trop peu souvent des occasions comme celles-ci de retremper notre énergie et notre fierté nationales pour profiter de celles qui se présentent tous les vingt-cinq ans afin de nous avachir davantage, alors surtout que nous n'empêtons point sur le roi-on et que nous nous contentons d'affirmer nos droits de citoyens et nos espoirs, toujours vivaces, en notre avenir national.

WILFRID GASON.

### A propos des Boers

Dans la "Presse" du 22 janvier, M. Fréchette riposte en ces termes.

Monsieur le directeur de la "Presse". Je viens de lire, dans la "Presse" de jeudi, ce que M. Wilfrid Gascon appelle "Une réponse à M. Fréchette".

M. Gascon est un homme de talent, un écrivain distingué, un monsieur à convictions ardentes, un brave homme par-dessus le marché; mais surtout un homme brave, si faut en juger par les épithètes de "poltroon" et "avachi" qu'il distribue, quelquefois, un peu à droite et à gauche, au petit bonheur. C'est, en outre, un Français enthousiaste, quand il ne fait pas cause commune avec les ennemis de la France cherchant à imposer à celle-ci la réhabilitation d'un traité avéré.

Mais qu'il me permette de lui dire qu'on peut être tout cela, sans se croire infallible au point de ne pouvoir

tolérer une opinion contraire à la sienne.

On peut être tout cela, en outre, sans avoir pour idéal la création d'une petite république française sur les bords du Saint-Laurent, à l'instar des républiques hispano-américaines, entourée d'une muraille de Chine et endiguée par des Castors.

Pour ma part, je suis français—et tout français, je crois—mais je tiens aussi à être de mon siècle et de mon pays. Je ne voudrai jamais d'un isolement qui nous retienne à perpétuité deux ou trois cents ans en arrière des autres races qui nous entourent.

Votre tout dévoué,

LOUIS FRÉCHETTE.

### Quelques explications nécessaires

Je m'explique dans les lignes suivantes que la "Presse" a également publiées ce 5 février.

Monsieur le directeur de la "Presse". Une attaque d'humour ma complicité de vouloir puis, ces explications qui devaient, je crois, satisfaire pleinement M. Fréchette, comme les autres personnes qui m'ont fait l'honneur de me critiquer et parmi lesquelles vous êtes, Monsieur le directeur, tout des premiers.

Vous dites qu'"il importe peu de parler des "droits" de l'homme si l'on n'y ajoute pas ses "devoirs", et que les droits de l'homme ne valent que par la quantité de devoirs auxquels ils sont soumis."

Je suis entièrement de votre avis. Je l'ai montré, d'ailleurs, dans l'article incriminé, puisqu'à deux reprises j'y rappelle que les Canadiens "ont tous les droits avec toutes les obligations du sujet britannique." Mais ce que je vous demandais la permission de réaffirmer, c'est que ces obligations s'arrêtaient à la frontière, comme nos droits.

Lorsque j'ai dit encore: "Il n'y a pas d'insultation britannique; il n'y a que les droits de l'homme et du citoyen, et ces droits appartiennent à tout le monde", je ne déclinai pas aux Anglais les mêmes droits qu'à nous.

J'ai seulement voulu dire que ce n'est pas tant la constitution anglaise que les principes sur lesquels elle est fondée qui sont admirables. Ces principes se retrouvent à la base de toute constitution moderne; ils sont synthétisés dans cette formule: "La loi est l'expression de la volonté générale, tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation." C'est l'article VI de la Déclaration du 2 octobre 1789. Parce que les Anglais avaient longtemps auparavant proclamé à peu près le même principe, cela veut-il dire qu'ils en détiennent encore le monopole?

En résumé, pour moi, les institutions britanniques ne sont pas admirables parce qu'elles sont britanniques, mais en tant qu'elles respectent les droits de l'homme et du citoyen à la liberté, à la prospérité et à la résistance à l'opposition.

Et maintenant, je dois apprendre à M. Fréchette que ce n'est pas moi qui ai intitulé ma première lettre par ces mots qui eussent été sous ma plume

une impertinence: "Une réponse à M. Louis Fréchette". J'ai répondu sans l'annoncer. Et c'était déjà bien assez présomptueux de ma part sans me faire encore précéder par un héraut.

Au lieu de me cesser les reins, M. Fréchette me couvre d'eau bénite. Ça n'a rien de bon. Je connaissais trop la modestie de mes moyens littéraires et autres pour accepter comme mérites tous les éloges qu'il me fait. Cependant, le plus modeste de nous deux, c'est M. Fréchette qui, tout brutalement de l'Académie française qu'il est, daigne complimenter un obscur journaliste comme moi. Notre vieil ami aurait dû songer que les éloges d'un homme dont les œuvres ont été couronnées par les Quarante Immortels seront lourds à porter.

Mais enfin, puisque je me suis mis dans le train, allons-y sans facon.

M. Fréchette me reproche les épithètes de "poltroon" et "avachi" en ajoutant que je les distribue quelquefois au petit bonheur. Pas dans ce cas-ci, pourtant. Je les ai employées fort délibérément; et je prétends encore que si les Canadiens étaient assez ramollis pour suivre les conseils de ceux qui leur recommandent de dissimuler des sympathies qui les honorent, de sacrifier leurs droits de citoyens contribuables et de payer sans rien dire les frais d'une équipée qu'ils désapprouvent, parce que s'ils rejettent les Anglais des autres provinces pourraient leur tirer les oreilles, je répète que si les Canadiens avaient à ce point la peur abjecte de l'Anglais, ou si l'on réussissait à la leur donner, c'est qu'ils mériteraient tous les mépris, toutes les humiliations qu'on leur prodigierait.

Sans doute, ce anciens lutteurs qui donnent aujourd'hui à leurs compatriotes des conseils qu'eux n'auraient jamais écoutés, ne sont ni des poltroons ni des avachis; mais si nous les suivions, ces conseils, c'est nous qui serions des lâches.

Or, chez les Canadiens, chaque génération qui vive est animée d'une vigueur toujours nouvelle. La génération de 1800 n'écouterait pas les conseils de ceux qu'elle sur leur déclin le bruit du bouclier.

Cela dit, je laisse à chacun la liberté de ses opinions. Chacun a le droit d'opter pour la nationalité de ses préférences. Mais du moment qu'on en informe le public par la voie des journaux, tout homme dans le public a également le droit de trouver à redire à une propagande qu'il estime dommageable à l'idée nationale. M. Fréchette dit que je me crois infallible et que je peux tolérer une opinion contraire à la mienne.

Je me crois infallible! Comment cela? Parce que je dis ce que je pense et parce que je ne pense pas comme M. Fréchette sur le point particulier qui nous occupe? Je ne tolère pas l'opinion des autres parce que je les discute? Mais ne sera-ce pas plutôt M. Fréchette qui serait dans le tort, car, puisque lui, un particulier, une personnalité, si vous voulez, vient dire à tout un peuple: Vous avez tort de sympathiser avec les faibles qui sont en même temps les braves; votre intérêt, que vous méconnaissiez, vous commande de ménager le fort et de vous le rendre favorable par une tenue de circonstance?

Je n'insisterai pas sur ce point. Si j'ai exprimé une opinion contraire à celle de M. Fréchette, ce n'est point parce que je m'estime infallible;